



REGLEMENT LES TRAILS ET NORDIC DU DES ACHARDS 2026

L'ATHLETIC CLUB PAYS DES ACHARDS organise le 24 Mai 2026 « LES TRAILS DU LAC » et « LA NORDIC DU LAC ».

L'organisation propose dans le respect du règlement FFA, 5 courses nature dont les départs et arrivées seront donnés au LAC DU JAUNAY, lieudit « **LE PRÉ** » La Chapelle Hermier »

LES EPREUVES ET HEURES DE DEPART

TRAIL DU BARRAGE	23 KM	TRAIL	520 D+	8H45
TRAIL DU PRE	16 KM	TRAIL	340 D+	9H00
TRAIL DU PETIT LAC	10 KM	TRAIL	220 D+	9H15
LA NORDIC DES ACHARDS NES	16 KM	MARCHE NORDIQUE	340 D+	9H30
LA NORDIC PASSION (virée nordique)	10 KM	MARCHE NORDIQUE SANS CHRONO	220 D+	9h30

Chaque coureur qui s'inscrit est conscient des difficultés du parcours et des conditions qu'il peut trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo, course ...) et dispose d'une préparation physique adaptée à l'effort.

DROITS D'INSCRIPTION

TRAIL DU BARRAGE	23 KM	Licencié FFA 20 €	Non Licencié FFA 22 €
TRAIL DU PRE	16 KM	Licencié FFA 15 €	Non Licencié FFA 17 €
TRAIL DU PETIT LAC	10 KM	Licencié FFA 11 €	Non Licencié FFA 13 €
LA NORDIC DES ACHARDS NES	16 KM	Licencié FFA 15 €	Non Licencié FFA 17 €
LA NORDIC PASSION (virée nordique)	10 KM	Licencié FFA 9 €	Non Licencié FFA 11 €

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les courses sont ouvertes à tout athlète Homme ou Femme, licencié FFA ou non licencié, entrant dans la catégorie de la course concernée.

Au moment de l'inscription, chaque coureur doit :

- Pour les courses de 10 km être né(e)s avant le 31 décembre 2010
- Pour les courses de 15 km et 23 km être né(e)s avant le 31 décembre 2008

- Pour un Licencié FFA (Compétition, Loisir Running ou Entreprise) : fournir son numéro de licence qui sera vérifié automatiquement par le système d'inscription en ligne.
- Les titulaires d'un Pass-Running (J'aime courir) délivré par la FFA doivent s'inscrire en non licencié et fournir une copie recto-verso lisible de leur titre.
- Les non licenciés devront fournir le numéro PPS valide le jour de la course. Le PPS est à la remplir sur le site pps.athle.fr et daté de moins de 1 an à la date du départ de la compétition.

Autorisation parentale pour les mineurs

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour toutes les courses, les inscriptions se feront uniquement par internet. Les inscriptions par internet seront closes dès que les limites totales seront atteintes, et au plus tard le Samedi 23 Mai à 18 H.

- Les inscriptions par courrier ne sont pas possibles.
- Les inscriptions sur place seront possible s'il reste des dossards disponibles.

Les personnes sans dossard ne seront pas admises à prendre le départ. Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Une pièce d'identité sera demandée lors de la prise du dossard.

Annulation de l'épreuve

Si annulation de la course avant le 26 avril 2026 par l'organisateur, remboursement total du dossard hors frais de dossier.

À partir du 26 avril 2026, en cas de force majeure (aléas climatiques, pandémie, etc.) ou pour toute raison indépendante de sa volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription seront restitués à hauteur minimum de 60 % à chaque participant, en fonction des frais engendrés par l'organisation. Mais aucune indemnité ne pourra être versée.

Aucun remboursement de dossard ne sera effectué suite à une annulation de votre part sauf certificat médical à l'appui prouvant votre incapacité à participer à la course.

INSCRIPTION

En ligne sur le site : <https://acpachards.fr/> avec le lien fourni dessus ou directement sur espace-competition.com , et rechercher « les trails du lac ou nordic des Achards »

<https://www.espace-competition.com/index.php?module=accueil&action=agenda>

ACCEUIL ET RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera :

- Le Dimanche 24 Mai à partir de 7h45 lieu-dit « LE PRÉ » La Chapelle Hermier.

La présentation d'une pièce d'identité avec photo ou licence est exigée

1 Lot sera remis à chaque participant avec son dossard.

Dossard Eco-Responsable à restituer à la fin de la course sous peine de vous être facturé

RECOMPENSES

Les trails du lac :

Podiums et récompenses à partir de 11 heures

Récompense aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course.

La Nordic des Achards :

Podiums et récompenses à partir de 12 heures

Récompense aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course chronométrée, ainsi qu'à la première arrivante et premier arrivant de la virée (10 km).

Sur le 15 km, support du Challenge de Marche Nordique de Vendée et Challenge Régional des Pays de Loire, la meilleure équipe (composée de 2 femmes et 2 hommes) sera récompensée.

Le règlement FFA compétition sera appliqué et les juges veilleront à le faire respecter. Voir le lien ci-après pour le règlement complet.

https://www.athle.fr/reglement/Reglement_MNC.pdf

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AXA.

Individuelle Accident : Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en souscrivant une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

La responsabilité de l'organisation est dégagée en cas d'abandon ou de disqualification par l'organisation ou par l'équipe médicale.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entièvre responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours de toute nature qu'il soit, à l'encontre des organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

SERVICE MEDICAL

L'assistance médicale sera assurée par l' AMPS 85 de Vendée.

Si plus de 500 participants, un médecin viendra obligatoirement compléter le dispositif.

DROIT A L'IMAGE

De par sa participation à l'une des courses, chaque concurrent autorise expressément l' ACPA (ou ses ayants-droits tels que partenaires et média) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

BALISAGE ET RESPECT DU CODE DE LA ROUTE ET NATURE

Les parcours seront fléchés avec une couleur différente pour chaque distance Les courses sont courues en Nature dans des chemins, bois, prés, sous-bois, sentiers. Suivant les conditions météorologiques, les participants sont

conscients de la possibilité de parcourir des chemins boueux, du risque de brouillard ou de vent. En cas de conditions météorologiques très défavorables, l'organisation s'autorise à modifier le parcours initial.

De par son inscription, chaque concurrent s'engage à respecter le règlement et l'environnement traversé, à suivre le parcours balisé, à ne pas jeter de déchets et de ravitaillements usagés en-dehors des zones de ravitaillement.

Toute attitude contraire à cette éthique, ainsi que :

- L'utilisation d'un moyen de transport pendant la course
- Le port incorrect du dossard
- La circulation en-dehors du sentier balisé
- Une dégradation volontaire de la flore
- Le fait de ne pas porter assistance à un coureur en difficulté
- Ou refuser de se laisser examiner par le médecin ou ne pas respecter sa décision

Pourront entraîner la disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, sans appel possible du concurrent.

L'association encourage le covoiturage aux participants pour accéder au site.

Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation ; dégageant ainsi les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident. La participation à l'épreuve se fait sous l'entièbre responsabilité des concurrents avec dénonciation de tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et de séquelles.

En milieu rural, les carrefours et traversées de route dangereux ou importants seront sécurisés par des signaleurs ; une signalisation adaptée et sans signaleurs sera mise en place sur les autres traversées de routes.

Les concurrents doivent en tout point, et pendant toute la durée de la course, respecter le code de la route.

RAVITAILLEMENT

Chaque participant devra prévoir son propre gobelet.

Les courses se déroulent en autosuffisance et imposent aux coureurs d'être autonomes.

Cependant 1 poste de ravitaillement (liquides et/ou solides) sur le 16 km et 23 km trail et marche nordique sera mis en place sur le parcours.

Ravitaillement à l'arrivée.

COORDONNEES



<https://acpachards.fr/>



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100063574210379> (trail)



<https://www.facebook.com/ACPA85marchenordique> (marche nordique)



0612955335 (information Trail du Lac)



0643620561 (information Nordic Achard)



acpa.lestrailsdulac@gmail.com



acpa85.mn@gmail.com

AUTRES.....

1€ par participant sera partagé entre l'Association KOCOON et Chirurgie Cardiaque

WC sur place mais pas de douche